



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4379

Conseil d'administration de l'EPCC Musée des Confluences - Désignation d'un représentant  
et de personnalités qualifiées par le Conseil municipal

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

**Rapporteur :** M. COLLOMB Gérard

**SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 18 DECEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 18 DECEMBRE 2018

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. PHILIP), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme GRANJON (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

**2018/4379 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC MUSEE DES  
CONFLUENCES - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT  
ET DE PERSONNALITES QUALIFIEES PAR LE CONSEIL  
MUNICIPAL (SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE  
LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **3 décembre 2018** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Par arrêté préfectoral n° 18-401 du 27 novembre 2018, il est créé, entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et l'École normale supérieure de Lyon (ENS), un établissement public de coopération culturelle (EPCC) à caractère industriel et commercial dénommé « Musée des confluences ». Les statuts arrêtés audit arrêté préfectoral prennent effet au 1<sup>er</sup> décembre 2018.

Le Musée des confluences présente au public les collections qui proviennent du Muséum d'histoire naturelle de Lyon et du Musée Guimet ou qui ont été acquises depuis sa création. Il assure la conservation et l'enrichissement des collections, et conduit l'étude scientifique de ces collections. Il a en charge l'accueil du public et son développement. En concevant et mettant en œuvre toutes activités et initiatives liées à cette mission, il concourt à l'éducation, la formation et la recherche dans les domaines correspondant à son objet, en accueillant élèves, étudiants, enseignants et chercheurs.

Le Musée des confluences remplit les missions permanentes qui sont imparties aux "musées de France" par les articles L 441-1 et suivants du code du patrimoine. Il satisfait à toutes les conditions auxquelles l'attribution de l'appellation musée de France est subordonnée.

Il est soumis au contrôle scientifique et technique de l'État dans les conditions définies par le code du patrimoine.

**II - Modalités de représentation**

En application de l'article 7 des statuts, le conseil d'administration de l'EPCC Musée des confluences est composé de telle sorte que l'écart entre le nombre des hommes désignés, d'une part, et des femmes désignées, d'autre part, ne soit pas supérieur à 1. Il comprend 24 membres, répartis dans trois collèges :

a) le collège des représentants des personnes publiques comprend :

- douze représentants élus de la Métropole de Lyon ;
- deux représentants de l'École normale supérieure de Lyon ;
- un représentant élu de la Ville de Lyon ;

Ces représentants sont désignés par les organes délibérants ou les conseils des personnes publiques qu'ils représentent, pour la durée de leur mandat électif.

- le Maire de la Ville de Lyon ou son représentant ;

b) le collège des personnalités qualifiées comprend six personnalités qualifiées dans les domaines de compétence de l'établissement public :

- cinq personnalités désignées conjointement par les personnes publiques membres de l'EPCC Musée des confluences pour une durée de trois ans renouvelable, dont deux représentants de musées ;
- le représentant de l'Université de Lyon désigné par la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) ;

c) le collège des représentants élus du personnel du musée comprend deux représentants du personnel, élus pour une durée de trois ans renouvelable à compter de la proclamation des résultats.

Il est proposé au Conseil municipal de pourvoir à la désignation du représentant élu de la Ville de Lyon et des cinq personnalités qualifiées proposées conjointement avec la Métropole de Lyon et l'ENS de Lyon pour siéger au sein du conseil d'administration de l'EPCC Musée des confluences.

D'un commun accord, les personnalités qualifiées pourraient être :

- Mme Camille Pisani, directrice générale de l'Institut royal des sciences naturelles de Belgique ;
- M. Bruno Maquart, président d'Universcience ;
- M. Hubert Guimet, administrateur du Musée national des arts asiatiques Guimet ;
- M. Hervé Laurent, ancien président du club d'entreprises du Musée des confluences, ancien président du Gil-Medef Lyon-Rhône, fondateur de Deloitte, ancien président du groupe Alliage ;
- Mme Yannick Lintz, directrice du département des arts de l'Islam au Musée du Louvre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2121-33 ;

Vu les statuts de l'EPCC Musée des confluences et, notamment, son article 7 ;

### **DELIBERE**

1. M. Georges Képénékian est désigné pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de l'EPCC dénommé Musée des confluences.

2. Mme Camille Pisani, M. Bruno Maquart, M. Hubert Guimet, M. Hervé Laurent et Mme Yannick Lintz sont désignés en tant que personnalités qualifiées, conjointement avec la Métropole de Lyon et l'ENS de Lyon, pour une durée de 3 ans renouvelables, au sein du conseil d'administration de l'EPCC Musée des confluences.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
le Maire,

Gérard COLLOMB